

DÉLIBÉRATION N° DEL-23-054

Demande de subvention de fonctionnement auprès de Toulouse Métropole au titre du projet Démon pour les années 2023, 2024 et 2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 20 octobre 2023

Le 20 octobre de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Halle aux grains – Loge 13.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 8
Procuration : 1
Date de convocation : 13 octobre 2023

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Représentant de l'État :

- M. Pierre-André Durand

Procuration :

- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. Francis Grass

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

L'Orchestre national du Capitole participe à la diffusion musicale et donne une renommée de haut lieu de production symphonique à Toulouse, au département de Haute-Garonne, à la région Occitanie, mais également au plan national et international.

L'Orchestre national du Capitole de Toulouse a constitué un orchestre Démos sur le territoire métropolitain toulousain afin de faire bénéficier ce dispositif à environ 105 enfants. Les participants, répartis en 7 groupes de 15 enfants, sont issus des 5 collectivités suivantes : Toulouse, Blagnac, Cugnaux, pour la Métropole, Muret et la communauté de communes Terres de Lauragais pour le Département de la Haute-Garonne.

Les ateliers sont réunis dans les établissements suivants :

- MJC Prévert, Toulouse
- Centre culturel de quartier Ernest Renan, Toulouse
- École municipale d'enseignement artistique, Muret
- Centre social Mosaique, Cugnaux
- Centre de loisirs ALSH – Villefranche de Lauragais, Terres du Lauragais
- Centre culturel Odysseus, Blagnac

Il paraît légitime, dans ces conditions, de solliciter le soutien de la Métropole de Toulouse (Direction de l'Action Territoriale) pour la mise en place de la 2^{ème} cohorte du projet DEMOS sur son territoire porté par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse.

À ce titre, l'Établissement public du Capitole sollicite l'attribution d'une subvention par Toulouse Métropole, pour l'exercice budgétaire 2023, 2024 et 2025 et pour un montant de 10.000 € par an.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De solliciter de Toulouse Métropole une subvention de fonctionnement pour les années budgétaires 2023, 2024 et 2025, au moins égale à 10.000 € par an, au titre du travail réalisé par l'Orchestre National du Capitole pour le projet DEMOS sur le territoire.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'attribution de cette subvention.

Article 3 :

Cette délibération prévoit d'inscrire la somme sollicitée en recettes de fonctionnement pour l'exercice concerné. Les titres de recettes afférents à cette inscription budgétaire seront émis une fois les arrêtés attributifs et/ou notifications reçus par l'Établissement public du Capitole.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le : 24/10/2023

Publié par affichage le : 25/10/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président de séance,
Francis Grass